

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 63/2002 de la Banque centrale européenne du 20 décembre 2001 concernant les statistiques sur les taux d'intérêt appliqués par les institutions financières monétaires aux dépôts et crédits vis-à-vis des ménages et des sociétés non financières (BCE/2001/18)

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 10 du 12 janvier 2002)

Page 39, au point 75, troisième ligne:

au lieu de: «l'option de régler régulièrement, en partie, ou en totalité,»

lire: «l'option de régler, régulièrement en partie, ou en totalité,»

Page 41, dans le premier tableau, cinquième colonne, en-tête:

au lieu de: «Indicateur en cours»

lire: «Indicateur encours»

Page 44, dans la note (*) de bas de tableau:

au lieu de: «Y compris en général les institutions sans but lucratif au service des ménages.»

lire: «Y compris les institutions sans but lucratif au service des ménages.»

Page 44, dans la note (*) de bas de tableau (deuxième tableau):

au lieu de: «Y compris en général les institutions sans but lucratif au service des ménages.»

lire: «Y compris en général les institutions sans but lucratif au service des ménages, mais les BCN peuvent accorder des dérogations à cet égard.»
